

# MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal  
tenue le 9 janvier 2006, à 20h00, à la salle du conseil,  
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Sont présents : MM. Jean-Claude Dumoulin, maire  
Francis St-Laurent, conseiller  
Normand Gallant, conseiller  
Jean-Guy Pelletier, conseiller  
Rosaire Côté, conseiller  
André Gaudet, conseiller

Mme: Carmen Bilodeau, conseillère

Les membres présents forment quorum.

## OUVERTURE DE LA SESSION

La séance est ouverte à 20h00 par Jean-Claude Dumoulin, maire de Lac-au-Saumon. Nadia St-Pierre, directrice générale, secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire et récite la prière.

2006-01-001

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Carmen Bilodeau d'accepter l'ordre du jour en laissant l'article divers ouvert.

**ADOPTÉ**

### PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

2006-01-002

### APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 DÉCEMBRE 2005 ET DE LA SESSION SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2005

Il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par André Gaudet d'approuver les procès-verbaux de la session régulière du 5 décembre et de la session spéciale du 19 décembre 2005, tels que rédigés.

**ADOPTÉ**

2006-01-003

### PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Rosaire Côté, appuyé par Normand Gallant d'accepter les listes et d'autoriser le paiement des comptes selon le bordereau suivant :

|   |                    |
|---|--------------------|
| 1. Comptes payés au 31-12-2005 pour la somme de   | <b>27 605.77\$</b> |
| Journal des achats                                | 10 589.56\$        |
| Rapport mensuel des salaires                      | 17 016.21\$        |
| 2. Comptes à payer au 31-12-2005 pour la somme de | <b>11 201.06\$</b> |
| Analyse des comptes fournisseurs                  | 9 045.42\$         |
| Factures ajoutées au bordereau                    | 2 155.64\$         |
| 3. Le total des comptes est de                    | <b>38 806.83\$</b> |

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

**ADOPTÉ**

Signé ce 9 janvier 2006

### DÉPÔT DES ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'INVESTISSEMENTS

Nadia St-Pierre, directrice générale & secrétaire-trésorière dépose l'état des activités financières ainsi que l'état des activités d'investissements pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005.

RÈGLEMENT 76-2006  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 53-2002 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION ET  
L'ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné à la session du conseil municipal tenue le 5 décembre 2005;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Carmen Bilodeau et résolu unanimement qu'il soit ordonné, statué et adopté ce qui suit:

**ARTICLE 1 : Période de versement de la rémunération**

Remplacer l'article 7 du règlement 53-2002 par le suivant :

« La rémunération décrétée, selon les articles 2, 4 et 5, est versée à chacun des membres du conseil municipal sur une base **mensuelle** et en fonction de la présence du membre du conseil à toute séance dûment convoquée ou ajournée. Ladite rémunération est versée à la dernière période de paie de chaque mois. »

**ARTICLE 2 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Jean-Claude Dumoulin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nadia St-Pierre,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

**2006-01-004**

**COMITÉ D'ACTION MATAPÉDIA EN FORME - REPRÉSENTANT**

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Rosaire Côté de nommer Francis St-Laurent, représentant municipal auprès du Comité d'Action Matapédia en Forme.

**ADOPTÉ**

**2006-01-005**

**COMITÉ DE PILOTAGE – POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ**

Il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par André Gaudet de nommer Jean-Guy Pelletier, Normand Gallant, Francine Cyr, Hélène Lagacé, Hervé St-Amand, François Roussel, Denis Rioux, Raymond Thériault et Marc Thériault, membres du comité de pilotage, dans le cadre de la politique nationale de la ruralité.

**ADOPTÉ**

**2006-01-006**

**CONVENTION COLLECTIVE - MANDATAIRES**

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Normand Gallant de nommer Jean-Claude Dumoulin et Rosaire Côté, mandataires pour représenter le conseil municipal dans le cadre des négociations de la convention collective, échue le 31 décembre 2005.

**ADOPTÉ**

**2006-01-007**

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - REPRÉSENTANT**

Il est proposé par Carmen Bilodeau, appuyée par André Gaudet de nommer Monette Lavoie, représentante municipale pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lac-au-Saumon.

**ADOPTÉ**

**2006-01-008**

**COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN DE LA MATAPÉDIA**

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Francis St-Laurent de nommer Rosaire Côté, représentant municipal auprès du comité de travail sur le développement éolien de La Matapédia.

**ADOPTÉ**

- Considérant le contenu de l'appel d'offre et, plus spécifiquement, la grille de pondération qui vient d'être approuvée par la Régie de l'Énergie du Québec pour fin d'analyse des projets qui seront soumis dans le cadre du second appel d'offres d'énergie éolienne de 2 000 MW;
- Considérant que cette grille ne favorise pas l'émergence de projets de type communautaire ou d'appropriation collective locale;
- Considérant que la grille de pondération ne permet pas de considérer d'une manière significative l'apport des projets au développement des communautés locales;
- Considérant que le critère 'prix' occupe une place prépondérante (45 points) soit 10 points de plus que lors du premier appel d'offres d'énergie éolienne;
- Considérant les effets pervers qu'entraîne la dominance de ce critère dans la grille de pondération en regard de la réalisation de projets pour les communautés locales et leur environnement;
- Considérant que les retombées locales de la filière éolienne sont au moins d'égale importance au critère de contenu québécois et régional gaspésien;
- Considérant le rôle du gouvernement du Québec et de la Société d'État Hydro-Québec en matière de développement socio-économique local et régional et de prise en charge du milieu;
- Considérant qu'il est souhaitable dans une vision de développement durable d'intégrer les coûts sociaux, environnementaux et économiques au processus de sélection des divers projets de parcs éoliens afin de favoriser une allocation optimale des ressources;
- Considérant que ce comité recommande que l'apport des projets au développement socio-économique des communautés locales soit considéré de façon déterminante et prioritaire dans la grille d'analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par Jean-Guy Pelletier de demander au gouvernement du Québec ainsi qu'à tous les acteurs concernés par l'élaboration de la politique énergétique du Québec, à savoir, Hydro-Québec, la Régie de l'Énergie, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le ministère des Affaires municipales et des Régions, qu'ils révisent les critères de la grille d'analyse des projets qui seront soumis dans le nouvel appel d'offre de 2 000 MW d'énergie éolienne, tel que soumis par le comité de travail sur le développement éolien de La Matapédia.

**ADOPTÉ**

DÉSIGNATION CONCERNANT LES CLÔTURES ET FOSSÉS MITOYENS, FOSSÉS DE DRAINAGE ET DÉCOUVERTS

- Considérant que par l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006 de la *Loi sur les compétences municipales* les dispositions du *Code municipal* concernant les rôles et responsabilités des inspecteurs agraires sont abrogées;
- Considérant qu'elles sont remplacées par la section IV de la *Loi sur les compétences municipales* concernant les «*clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts*» et que chaque municipalité locale **doit maintenant désigner une personne** pour régler les mésententes visées à cette section de la loi;
- Considérant que l'article 35 de la *Loi* prévoit que l'acte de désignation peut prévoir «*la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée*»;

En conséquence, il est proposé par Rosaire Côté, appuyé par Carmen Bilodeau ce qui suit :

que ce conseil désigne le Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la *Loi sur*

*les compétences municipales*; et de payer la quote-part de base de 150\$ annuel pour ce service.

que la rémunération et les frais admissibles du Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia sont les suivants :

- ouverture de dossier : 0\$
- pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnances, etc.) : 31.20\$/hre (selon le taux établi chaque année dans la réglementation de la MRC)
- déboursés divers (frais pour services professionnels (avocats, agronomes, ingénieurs, etc.) transmission de document, etc) : selon les coûts réels.
- frais de déplacement : 0.40\$/km. (ajusté selon les fluctuations à la hausse du prix de l'essence).

**ADOPTÉ**

**2006-01-011**

**PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ**

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Normand Gallant ce qui suit:

Que la municipalité de Lac-au-Saumon donne son accord au service de transport adapté aux personnes handicapées administré par le service de transport adapté "La Caravelle inc." selon les dispositions de l'entente à conclure entre celui-ci et la Municipalité régionale de comté de La Matapédia et par conséquent, consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées;

Que la Municipalité de Lac-au-Saumon désigne la Municipalité régionale de comté de La Matapédia comme mandataire aux fins de conclure une entente avec le service du Transport adapté "La Caravelle inc.", de représenter la Municipalité auprès des intervenants dans le projet, et de recevoir et d'allouer selon les termes de l'entente susmentionnée, la subvention à cette fin du ministère des Transports du Québec;

Que la Municipalité de Lac-au-Saumon est autorisée à verser à la Municipalité régionale de comté de La Matapédia un montant de 2 710.41\$, pour être versé à titre de contribution municipale au service de transport adapté "La Caravelle inc," la partie des coûts annuels qui incombe à la Municipalité, calculée suivant l'évaluation uniformisée des municipalités et remis au service de transport adapté aux personnes handicapées.

**ADOPTÉ**

**2006-01-012**

**PARTICIPATION AU TRANSPORT COLLECTIF**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité dispose déjà du service de Transport adapté « La Caravelle » ;

**CONSIDÉRANT** que d'autres municipalités de la Matapédia ont opté ou prévoient opter pour le service de transport collectif ;

**CONSIDÉRANT** que le coût annuel qui incombe aux municipalités, pour ce service, est de 5 000\$ divisé par le nombre de municipalités participantes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Carmen Bilodeau ce qui suit :

**QUE** la municipalité de Lac-au-Saumon adhère au service de transport collectif, offert à toute la population, administré par le service de Transport adapté « La Caravelle inc. » ;

**QUE** la municipalité de Lac-au-Saumon verse, à la municipalité régionale de comté de La Matapédia, un montant approximatif de 500\$, à titre de contribution municipale au service de transport collectif de La Matapédia.

**ADOPTÉ**

**2006-01-013**

**INTERSECTION ROUTE SAINT-EDMOND ET RANG A – ARRÊTS OBLIGATOIRES**

Il est proposé par Normand Gallant, appuyé par Rosaire Côté d'appuyer le Club VTT de La Matapédia dans leur démarche auprès du ministère des Transports afin de poser des arrêts obligatoires toutes directions (3) à l'intersection de la route Saint-Edmond et du rang A (sortie Est de la municipalité).

**ADOPTÉ**

**2006-01-014**

**CERTIFICATION DES OPÉRATEURS – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2005-11-249**

Considérant que la municipalité a contribué à la formation d'un compagnon au Service de génie de la MRC de La Matapédia dans le but d'économiser sur les coûts que représente le compagnonnage dans le cadre de la certification des opérateurs en eau potable;

Considérant que la MRC de La Matapédia nous a confirmé que le compagnonnage pourra avoir lieu d'ici le mois de juin 2006 par le compagnon de la MRC qui complète actuellement sa formation;

En conséquence, il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par André Gaudet d'abroger la résolution portant le numéro 2005-11-249 concernant l'apprentissage en milieu de travail par Mario Voyer, compagnon.

**ADOPTÉ**

**2006-01-015 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT D'INFRASTRUCTURES**

Considérant que la municipalité est admissible à une aide financière pour le remplacement ou la réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout dans le cadre des nouveaux programmes;

Considérant que Madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, nous a confirmé qu'une aide de 401 778\$ répartie sur cinq ans nous était réservée pour nos infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie;

Considérant qu'une municipalité qui dépose un projet doit présenter un plan d'intervention pour le renouvellement de ses conduites d'aqueduc et d'égout répondant aux exigences du ministère;

En conséquence, il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Carmen Bilodeau de mandater BPR Groupe-conseils pour effectuer l'étape préliminaire à la conception du plan d'intervention qui consiste à des rencontres de coordination et l'inventaire de l'information disponible et manquante, l'identification des besoins à prioriser et l'élaboration de la programmation incluant estimation et planification financière, pour un budget d'honoraire de 2 000\$.

**ADOPTÉ**

**2006-01-016 OFFRE DU CLUB LIONS - ENSEIGNE**

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Francis St-Laurent d'accepter la proposition du Club Lions concernant la cession gratuite de l'enseigne située en bordure de la rue Saint-Edmond, d'évaluer les coûts de sa restauration ou modification et de la relocaliser à un endroit stratégique près de la rue Saint-Edmond.

**ADOPTÉ**

**2006-01-017 FONDATION ACTION-SANTÉ DE LA MATAPÉDIA**

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par André Gaudet de verser un don de 50\$ à la Fondation Action-Santé de La Matapédia dans le cadre de leur campagne de financement 2005.

**ADOPTÉ**

**2006-01-018 SOUTIEN À BOMBARDIER TRANSPORT – USINE DE LA POCATIÈRE**

Considérant que l'usine de *BOMBARDIER TRANSPORT* à La Pocatière est le plus important employeur manufacturier à l'Est de Québec ;

Considérant que le bassin de recrutement de main-d'œuvre de cette usine est réparti sur plusieurs municipalités et MRC du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière Appalaches ;

Considérant l'importance des retombées économiques locales, régionales et nationales ainsi que l'effet moteur que génère la présence de cette usine ;

Considérant que la concurrence étrangère, alliée à des pratiques d'innovation technologique d'apparence protectionniste, posent une menace induite sur l'avenir de cette usine ;

Considérant le risque réel de voir, à court terme, le nombre d'employés dans cette usine chuter en deçà d'un niveau critique à son bon fonctionnement ;

Considérant que le gouvernement du Québec, par la voix de son ministre au Développement économique, de l'Exportation et de l'Innovation, a déjà exprimé sa préoccupation relativement à l'avenir de cette usine et sa volonté de tout mettre en œuvre pour résoudre les défis conjoncturels qui se posent ;

- Considérant qu' il est essentiel de poser dès maintenant les gestes permettant de relever ces défis dans la perspective d'opportunités d'affaires majeures sur le marché nord américain aux environs de l'an 2010 ;
- Considérant que l'obtention rapide par *BOMBARDIER TRANSPORT* du contrat de fabrication des nouvelles voitures du métro de Montréal établirait des conditions favorables pour regagner sa compétitivité par les innovations technologiques qui pourraient s'y développer ;
- Considérant que *BOMBARDIER TRANSPORT* est l'unique fabricant de matériel roulant de transport en commun au Québec et au Canada et que ces compétences sont ancrées dans le milieu ;
- Considérant la volonté des édiles municipaux et des agents économiques du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches d'unir leurs efforts pour agir sur les leviers régionaux et nationaux susceptibles d'appuyer l'entreprise et ses travailleurs dans la recherche d'une plus grande compétitivité ;

En conséquence, il est proposé par Rosaire Côté, appuyé par Carmen Bilodeau que le conseil de la municipalité de Lac-au-Saumon transmette au gouvernement du Québec et du Canada les positions suivantes :

D'une part :

Elle appuie toutes démarches gouvernementales favorisant, dans les meilleurs délais, l'octroi du contrat de fabrication des nouvelles voitures du métro de Montréal à *BOMBARDIER TRANSPORT*, usine de La Pocatière.

D'autre part :

Les membres du conseil municipal croient essentiel que des investissements publics et privés conséquents soient arrimés afin de mettre cette opportunité à profit pour développer et implanter les nouvelles technologies requises et permettre ainsi à nos entreprises manufacturières de jouer à armes égales avec la concurrence étrangère.

## **ADOPTÉ**

### **RAPPORTS DE SECTEUR**

Francis St-Laurent :

- Patinoire :
  - Beaucoup d'améliorations
  - Responsable chalet – Simon Pelletier
  - Souffleuse : demande d'aide financière – Caisse populaire
- Carnaval : 11 au 19 février
- Festival d'été : Comité formé activité musicale

Normand Gallant :

- Formation de la Société locale de développement :
  - François Roussel, président
  - Raymond Thériault, vice-président
  - Hélène Lagacé, secrétaire-trésorière
  - Francine Cyr
  - Hervé St-Amand
  - Normand Gallant
  - Rosaire Côté
  - Jean-Guy Pelletier, personne-ressource
  - Marc Thériault, personne-ressource

Carmen Bilodeau :

- Présentement à former un comité de sécurité publique  
Présentement 3 membres potentiel
- Famille – Invitation à une rencontre en février – Maison des Familles

Jean-Guy Pelletier :

- Formation comité de l'eau : 4 citoyens (2 secteur village, 1 parc maisons mobiles, 1 hors secteur desservi)
- Alimentation eau potable –BPR Groupe-conseils est venu faire une présentation au conseil

Rosaire Côté :

- Comité consultatif d'urbanisme : Comité formé, prochaine rencontre le 10 janvier
- Ressources humaines : début des négociations syndicales : dans les prochaines semaines

André Gaudet :

- Transport :
  - problème déneigement des rangs : Claude Bouchard a été rencontré

**2006-01-019**

**LEVÉE DE LA SÉSSION**

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Carmen Bilodeau de lever la session, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h50.

**ADOPTÉ**

---

Jean-Claude Dumoulin  
Maire

---

Nadia St-Pierre  
Dir. gén. & sec.-trés.